

OPERA ORCHESTRE NORMANDIE ROUEN

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Opéra Orchestre Normandie Rouen » s'est réuni pour une réunion, sur une convocation en date du 13 décembre 2025.

Étaient présents :

Pour le Conseil Régional de Normandie :

- M. Hervé MORIN
- Mme Catherine MORIN-DESAILLY
- Mme Sabrina GOULAY
- Mme Brigitte CHOQUET
- Mme Sophie DE GIBON
- M. Fabien ACHARD DE LEULARDIÈRE
- M. Laurent BONNATERRE

Pour la Métropole :

- Mme Laurence RENOUE
- Mme Marie-Andrée MALLEVILLE
- Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY
- Mme Christine DE CINTRE

Pour l'État :

- M. Jean-Benoît ALBERTINI, représenté par M. Philippe LERAÎTRE

Pour les personnalités qualifiées :

- Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL
- Mme Véronique PLEINTEL

Pour le personnel de l'établissement :

- M. Alexandre CASIER-LEVILLAIN
- M. Philippe BAJARD

Ainsi que :

- M. Loïc LACHENAL, Directeur Général

- M. Wandrille DURAND, Administrateur Général
- M. Pierre DUMOUSAUD, Directeur musical

Étaient excusés :

Pour le Conseil Régional de Normandie :

- M. Patrick GOMONT, pouvoir donné à M. Hervé MORIN
- Mme Cécile REMY-BASTIT, pouvoir donné Mme Catherine MORIN-DESAILLY
- Mme Gisèle BAKI

Pour la Métropole :

- Mme Marie CARON, pouvoir donné à Mme Laurence RENOU

Pour l'Etat :

- M. Jean-Michel KNOP, pouvoir donné à M. Philippe LERAÎTRE

Pour la ville de Rouen :

- M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, pouvoir donné à Marie-Andrée MALLEVILLE

Pour les personnalités qualifiées :

- M. Marc-Olivier DUPIN, pouvoir donné à Mme Véronique PLEINTEL

La séance est ouverte à 11 heures 09.

1 – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 novembre 2025

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget primitif 2026

Wandrille DURAND annonce que le budget primitif 2026 s'inscrit dans la parfaite continuité du débat d'orientation budgétaire de novembre. En appui du rapport communiqué aux administrateurs, deux documents viennent apporter des éclairages sur les budgets de fonctionnement et d'investissement, avec une vision pluriannuelle. Le budget formalisé selon la nomenclature M4 a également été partagé avec le Conseil d'administration.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, la construction d'un budget équilibré pour 2026 avait nécessité à l'étape du DOB de puiser, pour 193 000 euros, dans les réserves de l'Opéra (report à nouveau). Dans le cadre du budget primitif, des opportunités de recettes et mesures d'économie ont finalement permis d'éviter de consommer ces réserves et d'aboutir à un budget équilibré en dépenses et en recettes, à 17 306 200 euros.

Wandrille DURAND attire l'attention des administrateurs sur les recettes mentionnées au Chapitre 74. L'Opéra a appris la veille la réduction du dispositif du FONPEPS (promotion de l'emploi pérenne dans l'industrie du spectacle). Le montant pourrait être plafonné à 15 000 euros par an et par établissement, soit potentiellement 45 000 euros de recettes en moins pour l'Opéra Orchestre Normandie Rouen.

Pour ce qui est du budget d'investissement, il s'équilibre à 296 000 euros. Il est financé par la dotation aux amortissements interne de l'Opéra ainsi que par la subvention d'investissement versée par la Région Normandie (60 000 euros par an).

Le Conseil d'administration adopte le budget primitif 2026 à l'unanimité.

Hervé MORIN craint que les baisses de dotation de l'État auprès des structures culturelles encouragent les collectivités, et notamment les départements, à emprunter le même chemin.

Philippe LERAÎTRE assure que le SGAR confirme son engagement auprès de l'Opéra. Le versement de la contribution dans ses deux composantes (statutaire, fonctionnement) pourrait cependant être retardé par la non-adoption du budget 2026.

Hervé MORIN demande l'assurance que le montant de la contribution n'évoluera pas.

Philippe LERAÎTRE n'est pas en mesure de lui apporter cette garantie à ce stade.

Hervé MORIN note que le financement de la Culture est un vrai sujet, certains établissements étant même contraints de voter des budgets déséquilibrés. La DRAC doit s'emparer de la question des réductions budgétaires.

Philippe LERAÎTRE ignore si la DRAC dispose d'une vision globale de ces éléments. À ce jour, aucun élément d'alerte ne lui est cependant parvenu.

Hervé MORIN demande à la Préfecture de solliciter un point précis sur la question auprès de la DRAC.

Loïc LACHENAL note que les difficultés rencontrées rejoignent le débat de fond sur le juste positionnement des collectivités sur certains projets, avec l'héritage des financements croisés et des compétences obligatoires. Il convient de réfléchir au positionnement du Ministère de la Culture dans ce dispositif. Dans le cadre de la décentralisation, l'importance du modèle de financement croisé pour les établissements culturels a été mise en évidence, avec un véritable partenariat entre la culture et le politique.

Hervé MORIN note qu'il faudra rester attentif à ces sujets, dans le cadre des réflexions sur le financement de la structure, des festivals et manifestations divers et variés.

Catherine MORIN DESAILLY précise que les services de la région ont commencé un travail avec la DRAC sur ces sujets de financement. Compte tenu de l'attente du vote du budget 2026, ils ne disposent cependant pas d'une vision stabilisée des baisses de subvention à venir.

Le besoin de transparence est réel.

3 – Décision modificative n° 3 sur le budget 2025

Wandrille DURAND explique que la décision modificative affiche une hausse globale de 240 000 euros en section d'exploitation. La section d'investissement est inchangée.

Quatre opérations sont à prendre en compte :

- ouverture des crédits nécessaires pour le règlement du jugement en appel du dossier opposant l'EPCC à Jane PETERS ;
- ouverture des crédits nécessaires pour régler la mise en conformité de la progression des musiciens, et notamment la rétroactivité sur 4 années qui en résulte ;
- ajustement des crédits du chapitre 012 afin d'anticiper les besoins liés à la clôture de l'exercice et de pallier les aléas de gestion constatés, notamment ceux résultant des limites actuelles de l'outil de comptabilité et de pilotage budgétaire, dont le remplacement est prévu en 2026 ;
- actualisation du budget selon les dernières opérations connues depuis la précédente décision modificative.

Concernant le jugement rendu en appel dans le cadre du litige opposant l'Opéra à Jane PETERS. Madame PETERS a été déboutée d'une grande partie de ses demandes, à commencer par celle de réintégrer les effectifs. Le jugement approuve les éléments majeurs qui ont conduit l'Opéra à se séparer de ses services en 2021 (responsabilité dans les souffrances de l'orchestre, contrat prévoyant bien un rôle de co-soliste refusé par la salariée).

La Cour d'appel a par ailleurs souligné la totale impartialité des personnes chargées de conduire l'enquête interne. La probité des personnes impliquées dans le dossier a donc été rétablie.

Néanmoins, la Cour d'appel estime que l'Opéra s'est rendu coupable de harcèlement moral dans le cadre de la procédure de départ à l'endroit de la plaignante et lui inflige, en conséquence, 5 000 euros de dommages et intérêts. Cette condamnation entraîne mécaniquement la nullité du licenciement. Le montant légal du licenciement ainsi que d'autres dommages et intérêts décidés par la Cour portent le montant des crédits à ouvrir à 170 000 euros.

Loïc LACHENAL précise que, selon l'avocate de l'établissement, le jugement rendu par la Cour d'appel est contestable et l'Opéra pourrait se pourvoir en cassation. Néanmoins, après plus de quatre ans de procédure, il est préférable de tourner la page.

Wandrille DURAND poursuit avec un point sur le financement des différentes opérations présentées dans la décision modificative. L'EPCC enregistre une hausse de sa prévision de recettes de fonctionnement de 240 000 euros (billetterie, diffusion, location, mécénat et sollicitation du fonds IFC).

Le solde est repris sur le report à nouveau, à hauteur de 437 500 euros.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la Décision modificative numéro 3.

4 – Durée des amortissements

Wandrille DURAND déclare que la mise à jour de la liste des biens amortis par l'EPCC, initialement adoptée le 21 septembre 2018, a été communiquée aux administrateurs. Il convient de l'approuver.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la grille de durées d'amortissement mise à jour.

5 – Mise en place de la transmission dématérialisée des actes administratifs

Wandrille DURAND explique que l'Opéra Orchestre Normandie Rouen transfère par courrier à la Préfecture de Seine-Maritime tous ses actes soumis au contrôle de légalité. Il s'agit notamment des délibérations du Conseil d'administration, des comptes primitifs et financiers, des contrats et marchés dépassant le seuil de procédure formalisée, les délégations de signature, etc.

Dans un souci de rationalisation des délais de mise en exécution des délibérations, l'EPCC souhaite dématérialiser le transfert des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour cela, l'Opéra Orchestre Normandie Rouen doit adhérer au programme @CTES et conclure une convention de télétransmission avec la Préfecture.

Matériellement, l'EPCC contractualisera avec la plateforme e-légalité homologuée par la Préfecture pour ce type de transmission.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la mise en place de la transmission dématérialisée des actes administratifs.

6 – Création d'un poste

Wandrille DURAND explique que, à ce jour, les fonctions d'accueil du public et de gestion du standard sont assurées par un seul poste, complété de manière structurelle par des prestations extérieures afin de répondre aux besoins quotidiens.

Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil et d'une meilleure continuité du service, il est proposé de créer un second poste de chargé d'accueil et du standard.

Cette création permettra d'adapter les effectifs aux besoins réels de l'établissement tout en générant, à court terme, une économie par la réduction du recours à des prestataires externes.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la création d'un deuxième emploi de chargé d'accueil et du standard.

7 – Présentation du bilan d'activité

Loïc LACHENAL rappelle, en préambule, que la saison 2024-2025 – qui touche à sa fin – a été charnière pour l'établissement qui a franchi une étape majeure de son histoire. Couronné « Opéra de l'année 2024 », hôte des Victoires de la musique classique et désormais engagé dans une nouvelle dynamique territoriale avec la fusion avec l'Orchestre régional de Normandie, l'établissement étend son rayonnement, multiplie les rencontres et renforce son ancrage en Normandie.

Désormais, 40 % des spectateurs de la saison sont localisés à Rouen, un tiers sont numériques avec l'offre « Opéra en direct » et plus de 10 % des spectateurs proviennent du reste de la région normande. Ces indicateurs sont évidemment appelés à progresser.

L'activité de l'Opéra est importante. Consécutivement à la fusion, plus de 400 représentations ont été organisées, avec 124 programmes différents sur le territoire.

La masse salariale, en outre, est importante avec plus de 800 salariés et 4 700 bulletins de paie.

Le rapport d'activité donne la parole au Président du Conseil d'administration, sur les enjeux de la fusion à venir, ainsi qu'aux artistes. Cette année, un programme « Nuits de la guitare » a notamment été monté avec Thibaut GARCIA. L'année a également été marquée par les débuts à l'Opéra de Tiphaine RAFFIER, avec un spectacle aussi exigeant qu'abouti.

L'établissement a également connu quelques polémiques, comme le monde de la Culture sait en avoir. La liberté d'expression, la place des artistes et la distance à avoir vis-à-vis de certains courants de projets restent des sujets. Un appel à la censure a notamment été lancé pour le *Stabat Mater* de Scarlatti, issu du répertoire sacré.

Loïc LACHENAL insiste sur le fait que les rôles, les prises de rôle, l'accompagnement des artistes et chanteurs sont au cœur des valeurs de la Maison. Plus de 35 artistes, débutants ou reconnus, ont pris un nouveau rôle dans la Maison. Cela se traduit par des spectacles réussis, qui ont rencontré du succès auprès du public et de la Presse : le *Dialogue de carmélites*, *Aïda*, *Sémiramis* (repris par l'Opéra de Palerme pour le printemps 2026).

Loïc LACHENAL insiste à nouveau sur l'importance de la diffusion territoriale, qui se matérialise par une carte dans le rapport d'activité : les équipes sont très dynamiques sur le territoire, avec une politique de diffusion volontariste. Le soutien des collectivités est essentiel dans ce cadre.

S'agissant de la structuration de la maison, il salut l'arrivée d'Aurélia RIGAUD, nouvelle Directrice des Ressources humaines qui rejoint les équipes dans le cadre d'un important chantier Ressources humaines.

Philippe LERAÎTRE salut le rayonnement territorial de la Maison, mais également les nombreuses actions pédagogiques engagées auprès du monde scolaire.

Véronique PLEINTEL souligne, en particulier, l'initiative magnifique que représente le Big Bang Festival.

Catherine MORIN DESAILLY s'enquiert du nombre d'enfants accueillis à cette occasion.

Alexandre CASIER-LEVILLAIN croit se souvenir qu'ils étaient plus de 12 000.

Catherine MORIN DESAILLY note que certaines familles venaient de loin pour cet événement.

Christine de CINTRÉE le confirme. Il est important d'accompagner les enfants vers l'Opéra. L'événement a connu un rayonnement magnifique.

Marie-Andrée MALLEVILLE estime également qu'un travail formidable a été mené et permet d'accompagner de nombreux enfants vers la Culture.

Loïc LACHENAL souligne à nouveau la forte dynamique de la saison. Les ambitions de l'établissement ont été dépassées à tout point de vue.

8 – Fusion des orchestres – point d'étape

Loïc LACHENAL rappelle que la bascule administrative remonte au 1^{er} septembre 2024. Il faut désormais rendre cette fusion plus effective, avec le concours du dialogue social. Une étape importante a été franchie depuis l'automne, avec la signature d'un accord de nouvelle nomenclature pour l'orchestre.

Un certain nombre de sujets du quotidien restent à clarifier, telles que les synergies entre les sites et notamment la circulation des musiciens.

Alexandre CASIER-LEVILLAIN note que les négociations n'ont pas été des plus aisées, puisqu'elles confrontaient deux visions de l'activité. Une nouvelle approche a été proposée par l'intersyndicale, avec une ébauche de nouvelle nomenclature. L'objectif n'était plus d'intégrer l'ORN dans l'orchestre, mais plutôt de redéfinir un nouvel orchestre dans sa globalité.

La nouvelle nomenclature a été adoptée à la majorité. Les musiciens de l'ex-ORN y ont souscrit non sans effort et non sans attentes, notamment sur le plan organisationnel et artistique.

De nouvelles réunions sont à prévoir autour de la rédaction d'un règlement d'orchestre.

9 – Présentation du projet d'établissement

Loïc LACHENAL souligne que l'élargissement des missions et la fusion de l'établissement avec un second orchestre représentent des procédures inédites pour toutes les parties, qui influent évidemment le projet d'établissement.

Parmi les aspects les plus importants du projet, il souligne l'offre et la richesse unique des communautés d'artistes qui travaillent au sein de la Maison et répondent aux attentes du territoire qui les accueille. Cette synergie est évidemment essentielle.

Il souligne notamment le rôle important de Pierre DUMOISSAUD, nouveau Directeur musical, ainsi que d'Amandine BEYER, violoniste baroque, et Ambre KAHAN, metteuse en scène qui rejoint l'établissement.

Pierre DUMOISSAUD salut l'assemblée. Il a rejoint Rouen cet été et se tient à la disposition de chacun pour répondre à leurs interrogations, notamment sur le plan artistique. Il précise avoir construit des relations avec les deux orchestres fusionnés au fil des années. Il veille à rencontrer chacun des acteurs de la Maison.

Dans le cadre de son mandat, il travaillera sur la fusion des deux orchestres et de leurs répertoires. Il tâche de se montrer très proactif en matière de discographie, avec un certain nombre d'enregistrements prévus

dans les années à venir. Des réflexions sont également engagées sur les tournées à organiser pour continuer de rayonner sur le territoire.

Loïc LACHENAL explique que le projet d'établissement vise à tirer partie du nouveau format d'orchestre, de son agilité et de sa capacité à se présenter en différentes sections et formats. Un certain nombre de résidences et compagnonnages sont également prévus, notamment avec Accentus.

Évidemment, la qualité artistique sera maintenue à un niveau extraordinaire. La Chapelle Corneille représente un formidable écrin pour accueillir et fidéliser les artistes.

Le projet d'établissement va par ailleurs à la rencontre du territoire, d'une Normandie « terre de musique ». En 2025, ce sont plus de 180 000 personnes qui ont été rencontrées. L'Opéra occupe une place importante dans le paysage culturel et doit se montrer digne de cette responsabilité, avec un rayonnement sur le territoire à travers des ateliers ou encore le Festival Big Bang dont une déclinaison itinérante est prévue.

Un certain nombre de collaborations structurantes sont prévues en 2026. Le nouvel ensemble permet, en outre, de générer une offre complémentaire variée qui trouve sa place auprès de nouveaux opérateurs.

Loïc LACHENAL évoque ensuite une convention en phase de finalisation avec Mondeville, pour la création d'un pôle de résidence (locaux administratifs, accès privilégié au Théâtre de la Renaissance). Une fois que ce chantier touchera à sa fin, il sera possible de reprendre le dialogue avec le Théâtre de Caen autour d'un certain nombre de sujets, d'autant que celui-ci s'apprête à construire un nouveau projet avec l'arrivée de son nouveau Directeur.

De nouveaux rendez-vous vont voir le jour dans le territoire, avec notamment le projet d'académie de création de musiques de film qui devrait trouver naturellement sa place à Deauville.

Le déploiement territorial est le reflet d'une programmation riche, diverse et variée, avec une politique de tarification claire. Cette diffusion territoriale sera d'autant plus stimulée avec des politiques très incitatives des collectivités pour toucher des territoires difficiles d'accès. Un certain nombre de partenariats restent à reconstruire.

Loïc LACHENAL souligne ensuite la singularité des modèles d'opéra et d'orchestre de l'établissement, qui se consolide autour d'un objectif de cinq opéras et un projet participatif par saison. La collaboration avec le théâtre de Caen est très importante dans ce cadre.

S'agissant des productions « Maison », les enjeux de l'établissement restent de privilégier des équipes de metteurs en scène variées, pour renouveler le regard de l'Opéra. L'orchestre couvre un répertoire large de plus de 500 ans de musique, aussi important que réjouissant.

Loïc LACHENAL précise qu'un certain nombre de pistes de programmation sont listées en annexe du projet d'établissement.

Le projet d'établissement revient aussi sur la nouvelle nomenclature de l'orchestre, qui met en évidence la régularité de travail qui se met en place, les rôles et responsabilités de chacun, ainsi que l'ambition artistique partagée et portée par tous les musiciens. Le nouveau modèle permet aussi bien de présenter un orchestre global que de le sectionner en différents ensembles, avec un format en poupées russes.

La fusion des orchestres permet d'étendre le répertoire et d'aborder plus régulièrement de grands ouvrages, comme la fresque musicale que représente *Shéhérazade*.

Pierre DUMOISSAUD le confirme. Le nouvel orchestre permet d'aborder plus facilement certaines œuvres. Une logique de « cycles » pourrait se mettre en place avec un travail sur certains grands pans du répertoire. Les perspectives sont particulièrement réjouissantes pour les musiciens.

Loïc LACHENAL se réjouit à l'idée de créer des synergies autour de différents ouvrages, comme cela a pu être constaté récemment avec le Requiem allemand.

L'offre de l'établissement auprès du territoire rouennais est aussi riche qu'exceptionnelle. Chacun doit pouvoir s'y retrouver.

Pour ce qui est des activités de spectacle, l'Opéra ne néglige évidemment pas la saison chorégraphique. La dynamique se structure en Normandie avec des centres chorégraphiques nationaux : le réseau doit s'organiser de manière transversale pour tirer le meilleur parti des équipements du territoire.

Loïc LACHENAL tient par ailleurs à revendiquer les valeurs très profondes et l'engagement fort de l'établissement en matière d'éducation et de droits culturels. Il convient de se questionner sur le rôle d'un établissement culturel dans la vie des citoyens, dans un contexte où les fractures sociales et sociétales s'exacerbent. Face aux clivages et aux radicalisations, il est essentiel de revenir à une philosophie positive, avec un humanisme à réinventer et partager à l'échelle de la Maison, pour répondre aux maux de la société. Cet humanisme s'incarne sous quatre grands chapitres d'intervention :

- le soin porté aux publics et partenaires de travail ;
- l'engagement des musiciens auprès des publics en souffrance (convention renouvelée avec le CHU de Caen) ;
- le déploiement de l'art participatif (Big Bang Festival, opéra participatif, orchestre à l'École, éveil citoyen, etc.) ;
- la réconciliation de la pensée de l'homme et de son environnement (héritage artistique et environnemental durable, écoconstruction des décors, production raisonnée, bilan carbone, etc.).

Dans une période d'incertitude et de débats scientifiques, il est essentiel de remonter les digues de la pensée. Dans ce contexte, l'établissement lance deux initiatives majeures :

- la création d'un conseil d'orientation scientifique pour accompagner la Maison et être le garant de ses valeurs ;
- la mise en place d'un conseil territorial ou « conseil des habitants de Normandie » pour aiguiller le développement de l'établissement.

Ce projet d'établissement est indissociable de la mise en place d'une performance économique et sociale. L'Opéra a la chance d'être structuré sous la forme d'un EPCC au fonctionnement moderne, avec un débat d'orientation budgétaire annuel. La Direction réfléchira à un certain nombre de ratios et indicateurs de performance qu'il pourrait être pertinent de suivre.

En interne, un certain nombre de chantiers sont prévus dans le cadre de la fusion des orchestres, avec un certain nombre de négociations sur les conditions de travail, la vie de l'orchestre ou encore les outils de gestion.

Loïc LACHENAL répète que le caractère inédit de la structure de l'Opéra n'a pas toujours facilité la perception de l'avenir de l'établissement. La fusion a représenté un véritable saut dans le vide, mais les équipes atterrissent désormais et peuvent désormais construire un projet commun.

Catherine MORIN DESAILLY tient à féliciter Loïc LACHENAL, l'équipe de l'Opéra et les orchestres qui se sont fortement mobilisés dans le cadre de ce projet d'établissement.

Elle insiste sur l'importance de la Maison dans le cadre de la structuration de l'offre musicale en Normandie. L'enjeu de la territorialisation de l'orchestre est majeur et doit continuer de se développer, en s'appuyant sur le schéma musical régional. Les lieux de diffusion de cette culture musicale sont cruciaux dans ce cadre : il convient de mobiliser les scènes musicales et conventionnées pour favoriser la diffusion des orchestres.

Marie-Andrée MALLEVILLE salue le travail collectif assuré par les membres du Conseil d'administration, dans des relations apaisées. Elle se réjouit du chemin parcouru depuis le début du mandat dans l'intérêt de l'établissement et des Rouennais.

Loïc LACHENAL estime qu'il s'agit de l'une des grandes vertus d'un EPCC, qui place la coopération au cœur de son projet.

Emmanuèle JEANDET se joint aux remerciements formulés. Elle apprécie, en particulier, le discours porté par l'établissement en matière de dépassement des valeurs culturelles et démocratiques.

Loïc LACHENAL insiste sur le fait qu'il s'agit d'un engagement très fort des équipes qui travaillent avec force, conviction, générosité et humilité. Il évoque notamment le chantier engagé autour de la santé mentale avec le CHU du Rouvray : l'établissement n'a pas de certitudes, mais réfléchit aux moyens à sa disposition pour porter ses valeurs démocratiques et de citoyenneté. La Maison s'inscrit dans le débat public en tâchant d'atténuer les polémiques et clivages.

Philippe LERAÎTRE remercie le Conseil d'administration pour son travail et plus particulièrement Loïc LACHENAL pour la présentation du projet d'établissement. Ce projet a le mérite d'être structuré autour d'un certain nombre d'ambitions réaffirmées, que ce soit sur le plan culturel, citoyen ou de la transition écologique. Il salue également les ambitions portées en matière de gouvernance et de diffusion sur des scènes extérieures.

Les services de l'État restent engagés, à travers ce projet d'établissement, pour accompagner l'établissement dans l'instruction d'un projet de labellisation.

Loïc LACHENAL le remercie. Un débat autour de la labellisation devra effectivement s'engager prochainement au sein du Conseil d'administration. L'établissement doit encore trouver la juste place de la reconnaissance qui sera la sienne.

Catherine MORIN DESAILLY, en sa qualité de Dirigeante de l'association française des orchestres et de membre de la Réunion des opéras de France, constate que l'établissement rouennais est tout à fait exceptionnel, original et fort. Une réflexion sur la labellisation est effectivement essentielle pour renforcer la reconnaissance de la Maison et de sa mission.

Loïc LACHENAL remercie à son tour le Conseil d'administration, l'État et les collectivités qui font vivre l'établissement. Le projet de fusion des orchestres a permis de consolider la coopération culturelle au sein de la structure et du territoire.

Hervé MORIN note que l'Opéra Orchestre Normandie Rouen est reconnu et représente une véritable référence sur le territoire national. Dans la perspective des temps de crise à venir, il est essentiel de se servir de ce référentiel pour s'ancrer et faire face à l'effondrement d'un modèle qu'il n'est plus possible de financer.

10 – Convention avec la Ville de Mondeville

Loïc LACHENAL annonce que la convention avec la ville de Mondeville est en phase de finalisation et devrait être signée au premier trimestre 2026. Le maillage se renforce autour des deux grands pôles urbains.

Hervé MORIN suggère d'adresser une lettre à l'ensemble des départements et intercommunalités pour leur présenter le résultat de la fusion. La signature de la convention permettra, justement, de matérialiser le travail engagé.

11 – Questions diverses

Le point est sans objet.

En l'absence d'autres points à aborder, la séance est levée à 12 heures 33.

Fait à Rouen, le 7 janvier 2026.

Approuvé par le Conseil d'Administration 11 juin 2026


Le Président
Hervé Morin

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-076-450761937-20260611-0200_APPROB